



SAFRAN

Un accord pour les salariés expérimentés de Safran

... grâce à la CFDT !

Il est toujours difficile de négocier des accords favorables aux salariés en période de crise. Les accords seniors et contrat génération sont arrivés à terme pendant la crise sanitaire.

La **CFDT** avait fait de ces accords un impératif à la négociation de l'accord sortie de crise. **C'est chose faite.**

UN ACCORD SENIORS TRANSITOIRE POUR 2022

Toutes les dispositions de ces deux accords sont reconduites en un seul et même **ACCORD SENIORS 2022**. Voilà ce qu'a obtenu la CFDT !!!

En 2022, les salariés expérimentés de plus de 50 ans pourront prétendre à :

- Une évolution de carrière et un accès à la formation spécifique senior
- Un aménagement de fin de carrière pour une meilleure transition vers la retraite
- Un jour de télétravail pour les plus de 50 ans
- Des mesures destinées à favoriser les conditions de travail et la prévention de la pénibilité

Mais surtout...

- La prolongation du Temps Partiel Aidé
- L'aide au rachat de trimestres
- L'abondement du CET
- Le congé solidaire

Au-delà de cet accord, la **CFDT** a obtenu la **renégociation** courant 2022 d'un accord seniors plus favorable et structurants et applicable en 2023. La **CFDT** sera donc force de propositions pour que ce nouvel accord soit encore plus structurant pour les salariés expérimentés du Groupe.

L'accord seniors 2022 est disponible auprès de vos élus CFDT. Demandez-le nous!

Fonds de solidarité Covid-19

La signature* de l'accord de solidarité, a permis à **16316 salariés Safran** de bénéficier d'un complément de salaire sur la paie de novembre.

Ce fond de solidarité, revendiqué et obtenu par la **CFDT** au plus fort de la crise, a permis à plus de **30% des salariés les moins bien rémunérés et touchés par le chômage partiel** d'en bénéficier, répondant ainsi aux valeurs CFDT : équité solidarité et partage.

Comme quoi, lorsque la **CFDT** signe un accord, elle sait pourquoi !

* CFDT – CFE-CGC - FO



Négo Seniors

CFDT SAFRAN